

CONSEJOS PREVENTIVOS (Français)



**FUNDACION
LABORAL
DE LA CONSTRUCCION**

Organismo paritario del sector de la construcción



**Confederación Nacional
de la Construcción**



Con la financiación de:



**FUNDACIÓN
PARA LA
PREVENCIÓN
DE RIESGOS
LABORALES**

1. Conditions météorologiques

1.1 Exposition à une chaleur extrême



Répartissez, dans la mesure du possible, le volume de travail et incorporez des cycles de travail-détente (prenez vos pauses dans des lieux frais et ombragés). Evitez ou réduisez les efforts physiques pendant les heures les plus chaudes de la journée.



Essayez de ne pas travailler seul. Signalez régulièrement votre emplacement au reste de l'équipe.



Buvez régulièrement des liquides qui contiennent du sel et des sucres. Les boissons isotoniques sont conseillées.



Evitez l'ingestion de boissons alcooliques ou caféinées.



Si la tâche ou l'activité réalisée le permet, utilisez des vêtements amples et légers, de couleur claire, qui soient perméables à l'air.



Dormez le nombre d'heures requis et surveillez votre alimentation.



Évitez d'ingérer de la nourriture trop grasse.



Utilisez des crèmes de protection solaire avec un indice élevé.

1.2 Exposition au froid extrême



Utilisez des vêtements de protection contre les températures basses. Portez plusieurs couches de vêtements légers pour obtenir un bon isolement thermique. La couche externe doit protéger du vent.



Ayez une alimentation équilibrée et prévoyez des rations régulières au long de la journée afin de trouver l'énergie supplémentaire nécessaire à la production de chaleur.



Ingérez des boissons chaudes, mais non alcoolisées.



Répartissez, dans la mesure du possible, le volume de travail et incorporez des cycles de travail-détente (faire des pauses dans des lieux climatisés).



Si votre activité vous impose une certaine immobilité, réalisez des exercices d'échauffement pour éviter un refroidissement corporel.



Mettez en place des barrières ou des refuges contre le vent pour réduire les pertes de chaleur.

1.3 Conditions atmosphériques adverses



Interrompez les travaux le temps des intempéries dans le cas d'un orage, de pluie intense, de vent fort, de chute de neige ou de toute autre condition climatique défavorable qui réduirait la visibilité.



Arrêtez les opérations sur les équipements d'élévation de charges (grues tours ou mobiles, etc.) lorsque les conditions météorologiques se dégradent au point de réduire les conditions de sécurité.



Ne réalisez pas de travaux en hauteur (sur des échafaudages, plates-formes élévatrices, etc.) lorsque les conditions météorologiques mettent votre sécurité en péril.



En cas d'orage, arrêtez les travaux près des lignes électriques aériennes, transformateurs électriques, etc.

2. Conduite de véhicules

2.1 Avant de conduire



Dormez un nombre suffisant d'heures.



Evitez les repas trop copieux.



Ne consommez ni alcool ni drogue.



Evitez de conduire sous l'emprise de médicaments susceptibles de provoquer une somnolence (informez votre médecin de votre activité pour qu'il vous prescrive un médicament mieux approprié).

2.2 Au moment de conduire



Ne dépassez pas les limites de vitesse et adoptez une conduite raisonnable.



Utilisez la ceinture de sécurité.



Maintenez l'habitacle du véhicule à une température adéquate. Evitez les chaleurs excessives.



Dans la mesure du possible, évitez de conduire pendant les heures les plus chaudes de la journée, la nuit ou dans des conditions climatiques défavorables.

2.2 Au moment de conduire



N'utilisez pas votre téléphone portable et limitez, dans la mesure du possible, l'utilisation de dispositifs mains libres.



Faites des pauses toutes les deux heures au maximum.



En cas de fatigue, garez-vous en lieu sûr et reposez-vous.



Au moment de faire le plein de carburant, coupez le moteur de votre véhicule et enclenchez le frein à main. Evitez également de fumer ou d'utiliser votre téléphone portable.

2.3 En cas de panne



Dans la mesure du possible, déplacez le véhicule pour le placer en lieu sûr.



Signalez le véhicule de façon adéquate et utilisez le gilet de sécurité au moment de quitter l'habitacle.

3. ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL. MACHINES

3.1 Grue à Tour



La grue à tour ne peut être manipulée que par un grutier possédant le permis adéquat.

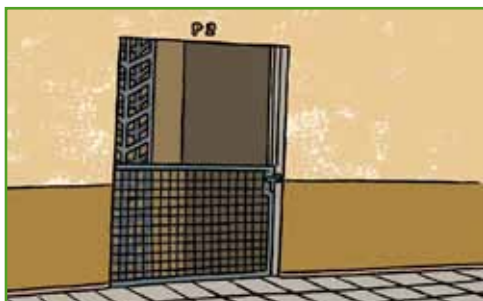


Les travaux réalisés avec la grue à tour seront suspendus en cas de vents dont la vitesse dépasse celle qui est indiquée par le fabricant, ou en cas de proximité d'orages.

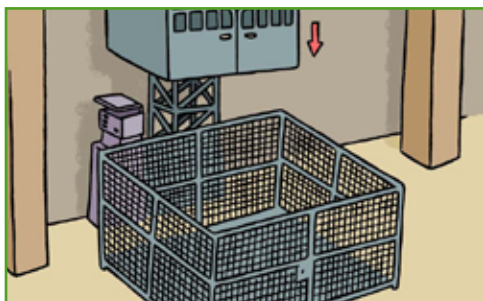


Les dispositifs de sécurité mis en place par le fabricant doivent être préservés (charge maximum, ancrage, etc.).

3.2 Monte-charge



Les baies palières à travers lesquelles sont effectués les chargements et déchargements de la plateforme doivent être protégées par des portes ou des barrières basculantes.

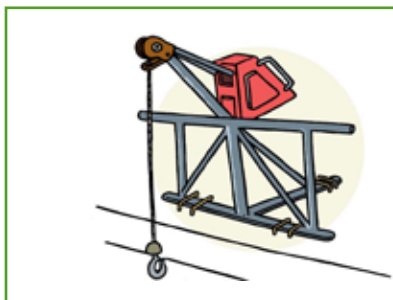


La zone d'action des monte-charges à l'étage inférieur doit être délimitée par des barrières qui interdisent le transit de personnes.



Les dispositifs de sécurité mis en place par le fabricant doivent être préservés (charge maximum, ancrage, dispositifs de fermeture de la plateforme, fin de course, etc.).

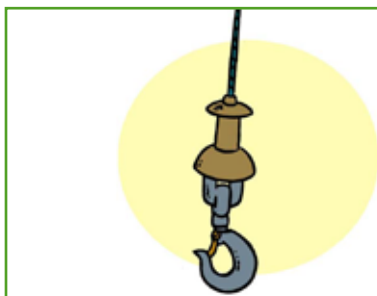
3.3 Grue Manuelle



L'ancrage de la grue manuelle sur la charpente est réalisé en conformité avec les instructions du fabricant.



La zone dans laquelle se trouve la grue manuelle doit être protégée par des garde-corps rigides.



Vérifiez que le crochet de la grue manuelle dispose d'un verrou de sécurité en bon état.

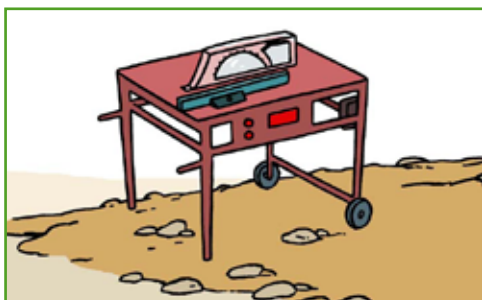


La zone d'action de la grue manuelle à l'étage inférieur doit être délimitée par des barrières qui interdisent le transit de personnes



Ne dépassez pas la charge maximum prévue par le fabricant et indiquée à un emplacement visible de la grue manuelle.

3.4 Scie circulaire de table



La scie circulaire de table doit être correctement nivelée et placée de façon à éviter les interférences avec d'autres tâches, les zones de transit ou les risques de chute depuis un niveau différent.



La scie circulaire doit être dotée d'un boîtier de protection tant pour son disque que pour ses éléments de transmission (courroies, poulies, etc.). La scie à bois doit être équipée d'un couteau diviseur.



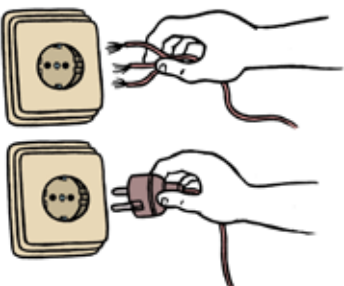
Pour couper des pièces de petites tailles, utilisez des poussoirs.



A chaque fois que vous utilisez la scie de table, vous devez utiliser les équipements de protection individuelle nécessaires (lunettes ou masques).



Utiliser la ceinture porte-outils afin de réduire le risque de coupures.

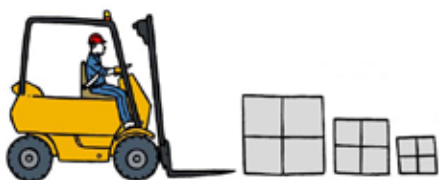


Ne pas connecter directement les câbles aux prises, utiliser les fiches isolantes. Ne pas réaliser de connexions à travers des câbles nus et ne pas employer de tuyaux raccordés.



Éviter l'utilisation de vêtements amples, bagues, bracelets, etc. qui risquent de rester accrochés aux outils.

3.5 Chariot Élévateur



Le chariot élévateur peut transporter des charges plus ou moins lourdes en fonction des circonstances (hauteur à laquelle la charge sera placée, son volume, etc.)



Pour les manœuvres de levage, le diagramme des charges prévu par le fabricant doit être respecté et le chariot doit être placé sur un terrain stable et aussi plan que possible.



Pendant le transport des charges, le mât doit être incliné en arrière et la charge en position basse, approximativement à 15 cm du sol. La visibilité du conducteur doit être optimale à tout moment



Ne montez pas sur le chariot élévateur ni sur ses éléments (palettes, fourches, etc.). Ne circulez pas en dessous de la charge.



Lorsque vous vous approchez d'une zone à visibilité réduite, réduisez votre vitesse, émettez des signaux acoustiques et avancez lentement



Descendez les pentes en marche arrière.

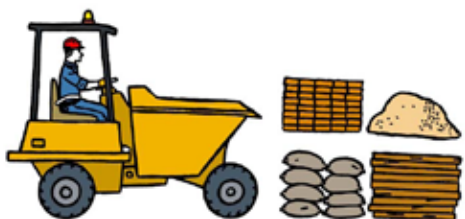


Évitez d'utiliser le chariot élévateur pour transporter des personnes



Ne transportez pas de charges instables, lâchées ou disproportionnées pour le chariot élévateur.

3.6 Dumper



Le dumper peut transporter des charges de différents types (mortier, gravier, béton, sable, matériaux céramiques ou bois, etc.). La charge maximale prévue par le fabricant doit toujours être respectée afin d'éviter le retournement du véhicule, en particulier, lors des manœuvres de déchargement.



Face au risque de retournement, le dumper doit être pourvu d'une porte de protection.



Ne montez pas sur le dumper ou ses éléments (garde-boue, cuve, etc.).



Descendez les pentes en marche arrière.

3.7 Bétonnière



La bétonnière doit être installée sur un sol résistant et stable



La bétonnière doit disposer de carcasses métalliques qui protègent les organes de transmission (courroies, couronne et engrenages) afin d'éviter le risque coinçage. Elle doit être munie également d'un frein de basculement de la cuve.



A chaque fois que vous nettoyez la bétonnière, vous devez couper l'alimentation électrique ou éteindre la machine s'il s'agit d'une bétonnière électrique.



Lorsque vous utilisez la bétonnière, évitez de porter des vêtements trop larges qui puissent être attrapés par les éléments en mouvement.

3.8 Machines de terrassement



Avant de commencer les travaux il faut contrôler le fonctionnement de la machine et vérifier le bon état de ses principaux éléments (circuits hydrauliques, système de freinage, pneus, dispositifs de signalisation acoustique et optique de la marche arrière, etc.).



Les zones de transit de la machine de terrassement doivent être signalées et délimitées correctement. De même, ces zones doivent être arrosées de façon fréquente afin d'éviter la formation de poussière pouvant être inhalée et compliquant la visibilité.



Il est interdit de fumer pendant le ravitaillement en carburant. Une fois cette opération terminée, il faut nettoyer les traces de combustible renversé.

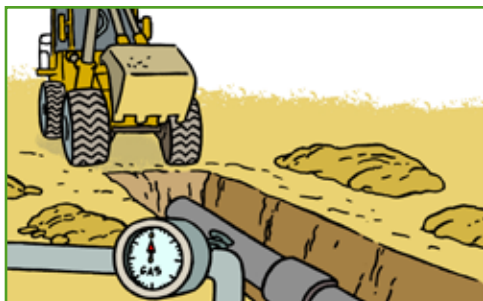


Il est interdit de grimper aux machines ou à leurs accessoires (pelles, bennes, etc.). Il est interdit de les approcher tant qu'elles se trouvent en fonctionnement.

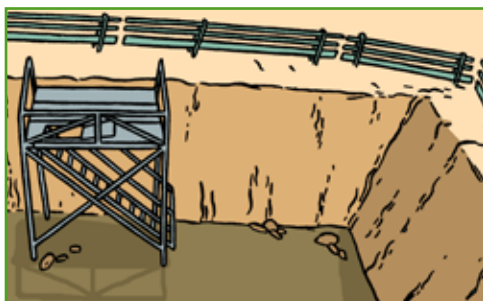
4. EXCAVATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRES ET DE MACHINES



Protéger le périmètre d'excavation (rampe de protection constituée de main courante, d'une sous-lisse et d'une plinthe si nécessaire).



Les conduites de gaz, d'électricité, etc. doivent être localisées et signalées de manière adéquate. Lorsque cela est possible, les travaux seront réalisés après avoir coupé les différents approvisionnements.



Avant de réaliser toute tâche, il est nécessaire de décider des moyens d'accès et de sortie des excavations (échelles ou tours d'accès, rampes réservées au personnel et structures auxiliaires avec échelle), ainsi que de leur emplacement.

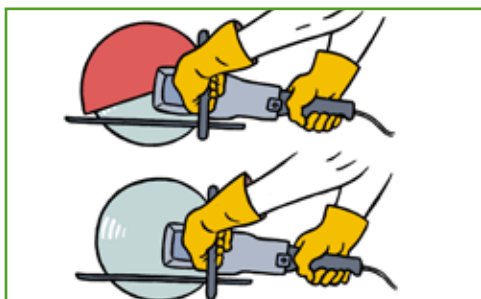


Les matériaux seront assemblés à une distance du bord équivalant à la profondeur des excavations et au minimum, à 2 m dudit bord.

5. OUTILS



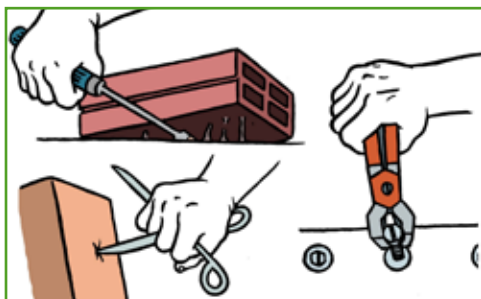
Les outils disposeront aussi bien des instructions et spécifications indiquant leur usage correct, que de la signalisation d'avertissement concernant les équipements de protection individuelle devant être employés durant leur utilisation.



Les dispositifs de sécurité des outils ne doivent être ni annulés ni retirés lors de leur utilisation (protection de sûreté des éléments mobiles des outils mécaniques, couvercle de pignon, etc.).



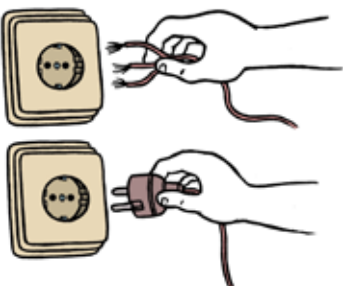
Dans les zones à caractère particulier (risque d'incendie ou d'explosion) ou en présence d'éléments électriques sous tension, utiliser les outils spécifiques adéquats aux circonstances (antidéflagrants, avec double isolement, poignée isolante, etc.).



Utiliser l'outil adéquat pour chaque tâche (ne pas employer le tournevis comme levier, les ciseaux comme poinçon, la pince comme clé à vis, l'outil à air comprimé pour le nettoyage des vêtements, etc.).



Utiliser la ceinture porte-outils afin de réduire le risque de coupures.



Ne pas connecter directement les câbles aux prises, utiliser les fiches isolantes. Ne pas réaliser de connexions à travers des câbles nus et ne pas employer de tuyaux raccordés.



Éviter l'utilisation de vêtements amples, bagues, bracelets, etc. qui risquent de rester accrochés aux outils.

6. IMPLANTATION



Les zones de passage du personnel doivent être éloignées des ateliers, entrepôts de matériaux dangereux, etc., afin d'éviter que les risques existants dans ces zones affectent les zones de passage.



Le chantier sera pourvu de sanitaires, de vestiaires et, si cela est nécessaire, de locaux pour le repos ou le logement des travailleurs, et disposera du matériel nécessaire pour dispenser les premiers soins.



Pour éviter que des personnes non autorisées accèdent au chantier, celui-ci doit être fermé et disposer d'une signalisation précise qui indique cette interdiction.



Les zones d'entrée des véhicules et machines sur le chantier seront différentes de celles du personnel. Dans le cas contraire, des moyens de sécurité adéquats (barrières de séparation, par exemple) seront mis en place pour éviter ou réduire les risques de coups ou de collision.

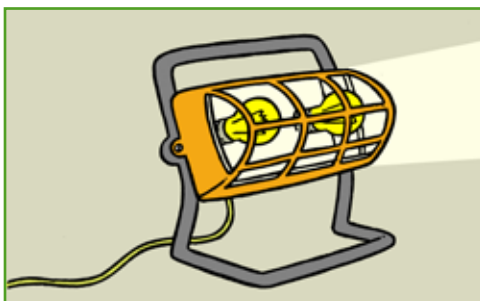
7. INSTALLATION ÉLECTRIQUE



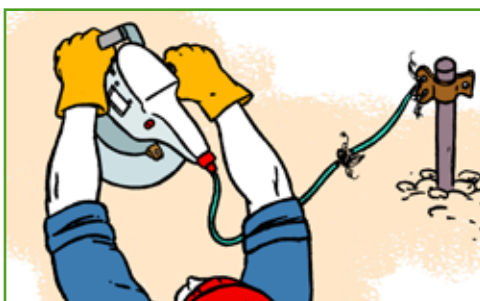
L'installation, l'entretien et la réparation des équipements électriques du chantier ne doivent être réalisés que par le personnel spécialisé et autorisé.



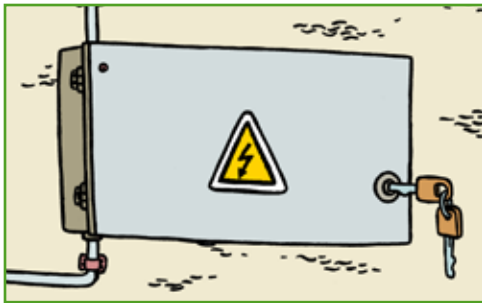
Les câbles électriques ne doivent pas être disposés sur des arrêtes vives ou dans des zones de passage, afin de préserver leur isolation.



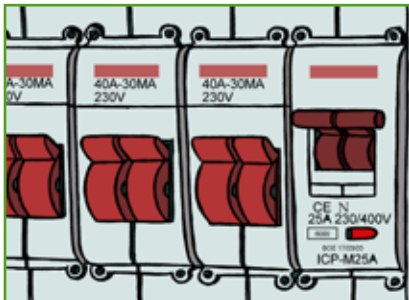
Les éléments d'éclairage portatif doivent être dotés de manche isolant et de protection couvrant la lampe ou l'ampoule.



Les boîtiers métalliques des machines électriques doivent être connectés correctement aux prises de terre. Les câbles de terre doivent être continus (ne pas être coupés) et faire correctement contact.



Les portes des tableaux électriques doivent être fermées à clé en permanence.



Toutes les lignes électriques doivent être protégées via des disjoncteurs différentiels et magnétothermiques.

8. En cas d'urgence

8.1 En cas d'accident.



Restez calme, rassurez l'accidenté et empêchez les agglutinations autour de lui.



Ne déplacez pas l'accidenté sans avoir évalué son état, sauf si la situation le nécessite (risque d'explosion, d'incendie, d'effondrement, etc.).



Evitez de donner à boire ou à manger à l'accidenté.



Lorsque cela est possible, recouvrez-le d'une couverture ou de quelque chose de similaire.



Si vous ne connaissez pas les techniques de premiers soins, n'intervenez pas. Avisez les personnes habilitées ou les services sanitaires.



Restez avec l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours.

8.2 En cas d'incendie



Informez les personnes adéquates par les moyens disponibles (téléphone, transmetteur radio, etc.).



Si le feu est contenu dans un petit périmètre, essayez de l'éteindre avec les moyens d'extinction disponibles. Placez-vous toujours entre la sortie et le feu.



Si le feu est étendu, quittez les installations. Ne prenez pas de risques inutiles.



Dans le cas d'émanation de fumée, baissez-vous pour vous déplacer et protégez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir ou un chiffon mouillé.



Si vos vêtements prennent feu, ne courez pas, jetez-vous au sol, roulez sur vous-même et appelez à l'aide.



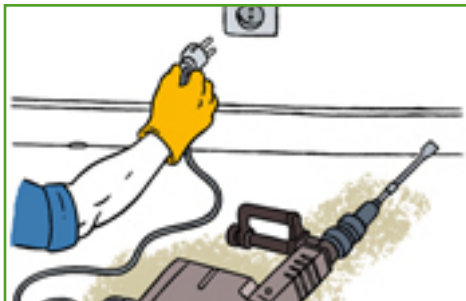
Si vous êtes bloqué dans le feu:

- Fermez les portes qui se trouvent entre vous et le feu.
- Couvrez les rainures des portes avec des chiffons, si possible, mouillés.

8.3 En cas d'ordre d'évacuation



Ecoutez les ordres des responsables des urgences.



Déconnectez, si vous le pouvez, les équipements électriques.



Restez calme.



Quittez rapidement votre lieu de travail.



Utilisez les voies d'évacuation définies.



N'utilisez ni les ascenseurs ni les monte-charge.



Ne bloquez pas les sorties.



Ne revenez pas sur vos pas pour récupérer des objets personnels.



Offrez votre aide aux personnes handicapées.



Une fois à l'extérieur, rejoignez le point de rencontre défini.

8.4 En cas de coup de chaleur



Informez les personnes adéquates et les services sanitaires.



Transportez la personne concernée dans un lieu frais et aéré. Retirez les vêtements inutiles et rafraîchissez sa peau en appliquant, par exemple, des compresses et des torchons d'eau froide sur sa tête et en mouillant le reste de son corps avec de l'eau froide.



Eventez la personne affectée pour lui rafraîchir la peau.



Si la personne affectée souffre de convulsions, n'essayez pas de les arrêter. Ce sont en effet des mouvements musculaires incontrôlés dus à une défaillance du système nerveux qui, si on essaie de les maîtriser, peuvent provoquer, des lésions importantes. En outre, il est conseillé de placer un objet mou (vêtement, coussin, etc.) sous la tête de la personne affectée pour éviter qu'elle se cogne la tête contre le sol.



Restez avec l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours.

8.5 En cas d'hypothermie ou de gelure



Informez les personnes adéquates et les services sanitaires.



Transportez la personne affectée dans un lieu chaud et sec. Si la congélation est généralisée, élevez la température de la pièce progressivement.



Si la personne affectée porte des vêtements humides, retirez-les. Séchez-la et couvrez-la à l'aide de couvertures.



Si la personne affectée est consciente, offrez-lui des liquides chauds très sucrés (thé, café, bouillon, etc.). Quand elle s'est réchauffée, incitez-la à faire des exercices avec les membres affectés.



Restez avec l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours.